



HAL
open science

Les champs d'une politique de la liberté, réflexions à partir d'Amartya Sen

Claude Didry

► **To cite this version:**

Claude Didry. Les champs d'une politique de la liberté, réflexions à partir d'Amartya Sen. EURO-CAP WORKSHOP Capabilities, Social Sciences and Evaluation of Public Policies, Louvain-La-Neuve, Belgium, 26-27 November 2004, Nov 2004, Louvains-La-Neuve, Belgique. halshs-00318464

HAL Id: halshs-00318464

<https://shs.hal.science/halshs-00318464>

Submitted on 4 Sep 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les champs d'une politique de la liberté, réflexions à partir d'Amartya Sen

"Malgré le fait que les économies socialistes, et notamment les économies dirigées par des partis communistes dans différentes régions du monde, ont été criblées de problèmes économiques et sociaux (et soumises à une forte oppression), les buts et les objectifs qui ont attiré les gens vers le socialisme restent tout aussi pertinents qu'ils l'étaient il y a un demi-siècle." (A. Sen, *L'économie est une science morale*, p. 91 (1^{ère} publication 1996)).

Claude Didry

Les analyses d'Amartya Sen sont un levier pour sortir du débat habituel sur les politiques économiques, entre politique de l'offre et politique de la demande, avec leurs deux versants, politique budgétaire d'une part, politique monétaire d'autre part. Mais de manière plus globale, la critique de l'"économisme politique" que développe Amartya Sen ne doit-elle nous conduire à repenser l'articulation entre les sciences sociales et les politiques publiques ? Quelle place revient alors au droit dans ce nouveau paysage ?

La notion de "capabilité", par sa dimension complexe, nous invite à remettre en cause d'une part l'hypothèse d'une rationalité individuelle unifiant l'activité individuelle sous une formule unique de calcul et la construction bourdieusienne de l'habitus comme assemblage de capitaux. Elle implique également de sortir de la vision réductrice d'un Etat gestionnaire, dont l'action se cantonnerait à la redistribution de ressources se ramenant en dernière instance à des ressources monétaires. Certes, nous y perdons la passion d'un débat, le débat entre keynésiens et libéraux, mais nous y trouvons les fondements d'une action publique visant à un progrès permanent de l'humanité dans la liberté. En tant que déploiement de l'activité individuelle

dans la pluralité infinie des "modes de fonctionnement", la capacité se rapporte à une action publique tout aussi protéiforme et traçant à certains égards les sphères de l'activité libre des individus comme autant de "bulles"¹ de liberté.

1. La capacité comme critique de l'entonnoir structuraliste

1.1. Sen et le point de vue de la liberté individuelle

Dans la théorie de Sen, la liberté prend la place de l'utilité à deux niveaux au moins : au niveau des objectifs à assigner à l'action publique et au niveau de l'activité individuelle. Cela implique une remise en cause de fond pour un programme politique, mais cela affecte également la rationalité imputée aux agents. Cette rationalité ne se réduit pas à une rationalité utilitariste, visant à la maximisation du plaisir patrimonial des individus.

De ce point de vue, la démarche de Sen évoque la critique de l'utilitarisme engagée en sociologie depuis les considérables avancées d'Émile Durkheim. De manière plus récente, Alain Caillé a posé les jalons d'une approche "anti-utilitaire" de l'activité sociale, en soulignant la place méconnue du désintéressement dont *l'Essai sur le don* constituerait la grammaire anhistorique. Il faudrait ainsi admettre une forme de penchant altruiste inhérent à la nature humaine, en renversant en quelque sorte les termes de l'échange social et en faisant du don le lanceur de la transaction à laquelle autrui se trouverait obligé de répondre. Le problème est que cette conception perd de vue la dimension historique que Mauss y avait introduite, en essayant de comprendre notamment comment ce qui se traduisait par une mise en esclavage s'adoucit avec le temps et laisse place à une liberté individuelle. Finalement, la position ultra altruiste perd de vue la rationalité elle-même pour se réfugier dans la douce chaleur d'une communauté perdue. La position de Sen, tout comme celle de Durkheim, se distingue d'un anti-utilitarisme frontal, en prenant en compte l'utilitarisme comme un des fonctionnements à atteindre dans la liberté et en faisant crédit à l'utilitarisme de certaines avancées dans le domaine de la liberté positive des individus².

Peut-être vaudrait-il mieux se tourner vers la "*rationalité axiologique*" que Raymond Boudon a proposée dans ses œuvres récentes³, afin de dépasser le caractère réducteur d'une

¹. En reprenant l'image du philosophe allemand Peter Sloterdijk.

². Le panoptique de Bentham est sans doute préférable aux chaînes et au boulet pour les prisonniers, encore que la couleur orange et l'immobilisation des individus aient également leur utilité pour faciliter le repérage des individus à partir d'un mirador.

³. Je me fonderai sur les articles rassemblés dans un recueil au titre éloquent, *Le sens des valeurs*.

"*rationalité instrumentale*" qu'il ne semblait pas dédaigner dans ses œuvres de jeunesse. La rationalité axiologique entend en effet appréhender la capacité des agents à appliquer leurs compétences cognitives aux faits moraux, comme ils le font aux faits de nature. Dans cette perspective, les valeurs ne se présentent pas comme des données, mais se découvrent dans l'expérience historique de la démocratie qui se diffuse de manière progressive à l'ensemble des sphères de la vie sociale, notamment sous la forme d'"*innovations institutionnelles*". Dans cette belle histoire, je compterais finalement un absent de taille : la rationalité elle-même, qu'elle soit cognitive ou axiologique. La rationalité est donnée généreusement en partage à tous les êtres humains et à toutes les époques de l'humanité par Raymond Boudon, les avancées de la démocratie donnant simplement une ouverture plus grande aux manifestations de cette rationalité. La rationalité axiologique est une forme de liberté transcendante que la longue marche vers le libéralisme⁴ sortirait de ses chaînes.

Au cœur de la pensée de Boudon, prévaut la conception "négative" de la liberté⁵ comme absence d'entraves à une nature humaine spontanément libre et bonne. Les analyses d'Amartya Sen s'en distinguent tout d'abord par la considération prioritaire de la liberté "positive" : "*La liberté, considérée en termes "positifs", représente ce qu'une personne, toutes choses prises en compte, est capable ou incapable d'accomplir.*"⁶ Ces analyses placent Sen dans une tradition intellectuelle qui, tout en pensant la liberté, se distingue radicalement de la tradition libérale dont se revendique plus ou moins explicitement Raymond Boudon. En effet, selon Sen, "*Plusieurs auteurs (d'Aristote à Karl Marx, du Mahatma Ghandi à Franklin Roosevelt) se sont grandement intéressés aux libertés positives en général, et pas seulement à la liberté définie comme absence de contraintes.*"⁷ Sen ne cite pas dans cette série d'"auteurs" (et pour autant que l'on puisse considérer Roosevelt comme un auteur) John Maynard Keynes, sans qu'il ne s'en explique mais en laissant une argumentation suffisante pour passer à autre chose. Notons toutefois, pour apporter une nuance à la distinction entre le libéralisme de Boudon et la politique de la liberté de Sen, que selon ce dernier la liberté intègre un versant cognitif indéniable, dans la mesure où elle inclut "*la liberté d'évaluer sa propre situation et la possibilité de la changer*"⁸. Il n'en demeure pas moins que, pour Sen, la liberté est susceptible de variations en fonction de la capacité des individus à s'adapter aux privations qu'ils

⁴. Cf. Le dernier ouvrage de Raymond Boudon, *Pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme*, Paris, O. Jacob, 2004.

⁵. En reprenant la distinction entre liberté négative et liberté positive établie par Isaiah Berlin et dont s'inspire Sen.

⁶. Sen, op. cit., p. 48.

⁷. Sen, op. cit., p. 49.

⁸. Sen, op. cit., p. 60.

subissent et à reconfigurer leur situation en fonction du caractère "naturel" de ces privations à leurs yeux. Sur le terrain de l'inégalité des chances, cher à Raymond Boudon, les enfants de milieux modestes se détournent de l'école par un choix rationnel de leur famille : si on reprend la perspective de Sen, il faut ajouter, au-delà du calcul utilitaire, que la principale raison tient à un éloignement familial tel à l'égard de l'école, que l'accès à des positions scolaires élevées paraît naturellement impossible.

1.2. Sen et la critique du conséquentialisme

La critique la plus radicale adressée par Sen à l'utilitarisme porte moins sur le partage entre plaisir et valeur, que sur la manière de concevoir les modes d'exercice de la liberté individuelle. La liberté ne se résout pas en une formule de maximisation d'un intérêt regroupant tous les projets d'un individu. Elle se déploie en une pluralité de ce que Sen nomme des "modes de fonctionnement"⁹, de différentes natures, et dont on peut esquisser une liste très incomplète dans les propos de Sen : "*Parmi ces modes de fonctionnement*¹⁰, certains sont très élémentaires –par exemple, être convenablement nourri, être en bonne santé etc. (...) D'autres modes du fonctionnement humain sont plus complexes, bien que leur valeur soit encore largement reconnue : par exemple, ressentir de l'estime pour soi-même ou participer à la vie de sa communauté. Même le mode de fonctionnement cher aux utilitaristes –à savoir, être heureux- en fait partie ; seulement, il ne représente qu'un mode de fonctionnement parmi d'autres (au lieu de fournir le critère grâce auquel on pourrait évaluer tous les accomplissements humains, comme dans le raisonnement utilitariste qui ne tient compte que du bonheur)."¹¹ Double critique en une donc, liée d'une part au caractère erroné car incomplet de l'utilitarisme, mais également liée à ce que l'activité des individus n'est pas réductible à une grandeur simple pouvant donner lieu à une formule de maximisation. Critique radicale car elle conduit à une remise en cause de la perspective même d'une formule unifiée de l'activité individuelle telle qu'on la retrouve dans la notion de "rationalité".

C'est en lieu et place de la rationalité unifiée de l'économie néo-classique tout autant que de la théorie rawlsienne d'une répartition d'hypothétiques biens premiers, que Sen introduit le concept de *capabilité*. La capabilité se définit par la "*liberté de mener différentes sortes de vies [qui] correspondent exactement à l'ensemble formé par différentes*

⁹. Sen, op. cit., p. 64.

¹⁰. Traduction de l'anglais "*functioning*".

¹¹. Sen, *ibid.*

combinaisons de fonctionnements humains, ensemble en lequel une personne est à même de choisir sa vie"¹² Dans cette perspective, les libertés positives, qui correspondraient à des acquisitions et des maîtrises comportementales que l'individu peut mobiliser dans différents domaines, dessinent en se croisant dans un individu donné, sa capacité. Les capacités des individus sont susceptibles de s'accroître et de se réduire, en fonction de l'accès des individus à des sphères de liberté positive. La privation d'une certaine liberté positive, par exemple l'automobile, conduira à l'oubli de celle-ci, en quelque sorte à sa "déthématisation" dans les attentes des individus¹³.

1.3. La capacité comme anti-habitus

On retrouve une forme de proximité entre le concept de capacité tel que le présente Sen et celui d'habitus dans certaines œuvres de Pierre Bourdieu. Le concept d'habitus désigne en effet quelquefois dans les écrits de Pierre Bourdieu l'ensemble des dispositions d'un agent, c'est-à-dire l'ensemble des positions possibles qu'il peut adopter dans différents "champs". Ce qui me paraît intéressant dans cette analyse de Bourdieu est son souci de définir le champ comme un lieu ouvert par opposition à la notion d'"appareil" forgée par Althusser pour rendre compte de l'apport fonctionnel de l'Etat et des intellectuels à la domination des capitalistes. Pour Bourdieu, le champ implique un "investissement spécifique"¹⁴, il correspond à une forme d'activité sociale. Il faut passer sur la tendance de Bourdieu à ramener le champ à un univers compétitif pour établir la domination d'un ou plusieurs individus sur le champ, tendance probablement héritée de Raymond Aron, pour envisager un rapprochement entre "champ" et "mode de fonctionnement" dans la terminologie de Sen. Si on retient que ce qui prime dans le champ est l'investissement, avec les formes d'interaction et de commerce avec d'autres individus que cela ouvre à un individu donné, alors le rapprochement prend sens. La capacité désigne alors le déploiement de la liberté dans différentes situations d'action, son architecture se rapproche de celle de l'habitus lorsque Pierre Bourdieu envisage l'habitus à partir des champs et non l'inverse.

¹². Ibid.

¹³. On pourrait illustrer ce propos de Sen avec les fluctuations de l'activité féminine au cours du XXème siècle en France et la contribution de ce retrait hors de l'activité économique à la célébration de la mère par le Maréchal Pétain, en oubliant simultanément l'ouvrière confiant ses enfants à la crèche ou à la rue et la bourgeoise déléguant sa maternité à des nourrices pour se consacrer à sa vie mondaine. L'activité féminine ne revient en force que dans un contexte de "politisation" de l'activité féminine au cours des années 1960-1970.

¹⁴. *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1984, p. 119.

La différence fondamentale entre la sociologie de Pierre Bourdieu et la théorie d'Amartya Sen se situe sur la question de la domination et de la liberté. La réflexion de Pierre Bourdieu se trouve prise dans un structuralisme que la mise à distance d'Althusser ne suffit pas à effacer. Ce structuralisme part de ce qui se donne à voir dans la société pour le sociologue, c'est-à-dire la *Reproduction* de l'ordre social et de la hiérarchie qui le définit. Pour Amartya Sen, la lecture du réel se fait à partir du projet d'un accroissement de la capacité de chaque individu. Les deux analyses ne se contredisent pas totalement, dans la mesure où la reproduction équivaut à un maintien de la domination des dominants et par contrecoup un maintien de la liberté et de la capacité de tous. Cela conduit Bourdieu à identifier une forme de "*misère du monde*", quand la reproduction ne fonctionne plus en interviewant des enfants d'ouvriers immigrés au chômage, ou des sidérurgistes lorrains isolés au milieu d'un désert industriel. Il est même possible, sans que cela n'ait été explicitement envisagé par Bourdieu¹⁵, que la reproduction permette un accroissement de la liberté et de la capacité, quand elle prend une forme "*élargie*" dans le contexte de croissance de l'après-guerre. Cela est suggéré par Pierre Cam quand il analyse le phénomène des "*juges rouges*" dans les années 1970, à partir d'une extension du corps des magistrats qui accueille de ce fait des membres d'autres classes que la bourgeoisie. On se trouve toutefois à la limite la plus extrême du modèle de Pierre Bourdieu et l'ordre hiérarchique de la société se trouve bien vite rétabli par la dévalorisation des diplômes et des professions qui se démocratisent.

Le mécanisme fondamental à l'œuvre dans la sociologie de Pierre Bourdieu reste la reproduction de la domination des dominants sur les dominés, domination qui se retrouve dans tous les comportements des uns et des autres, en dépit de la pleine et entière liberté dont ils peuvent se targuer. Le point de départ de cette analyse est la sociologie de l'école comme instrument de validation dans la reproduction de la domination qui permet à Pierre Bourdieu de réduire l'habitus à une dotation en différentes espèces de "capital" : capital économique, capital culturel et capital social. Le capital désigne la transmission d'avantages spécifiques, dans le domaine économique sous la forme d'actifs évaluables en monnaie, dans le domaine scolaire sous la forme de diplôme et dans le domaine social sous la forme de réseaux. Le point d'arrivée est la remise en cause du "*communisme culturel*"¹⁶ au nom de la domination inéluctable de la classe ouvrière dans tous les champs et les domaines, y compris l'esthétique, et de la défense imperceptible de sa "*distinction*" par la bourgeoisie. Sous cet angle, la

¹⁵. Plus soucieux de saisir la réalité par ses côtés les plus révoltants, que de mettre à jour des mécanismes susceptibles de contredire ses hypothèses.

¹⁶. *Questions de sociologie*

sociologie de Pierre Bourdieu n'a pas réussi à sortir du "*fonctionnalisme du pire*"¹⁷ qu'il imputait au structuralisme althusserien.

À l'inverse de cette démarche, Amartya Sen suggère que les institutions peuvent encourager la croissance de la capacité et de la liberté des individus. Au nihilisme politique de Pierre Bourdieu, qui aboutit au poujadisme de la *Noblesse d'État*, répond la volonté de dégager les bases de politiques de la capacité, de la part d'Amartya Sen. Dans cette perspective, il s'agit de relever par exemple les manques des politiques américaines en matière d'école et de santé, sans que cela n'affecte la productivité. Ou bien le cas de la Chine, où la hausse de la production dans les campagnes avec l'ouverture au marché aboutit à une hausse du taux de mortalité liée à la dégradation du système de soins. La société et, en son sein, l'État et les politiques publiques sont les ressorts de processus remettant en cause les hiérarchies établies et aboutissant à une croissance de la capacité des individus. En Inde, l'indépendance et la démocratie ont permis de mettre fin aux famines fréquentes de la période coloniale qui ont entraîné la mort de millions de personnes¹⁸. La formation des gens dans des pays tels que l'Inde, la Chine ou les anciens pays communistes a permis de véritables avancées, avec par exemple la place incontournable de l'Inde et de ses ressortissants dans le secteur de l'informatique¹⁹.

2. Le conservatisme financier comme critique de l'État gestionnaire

2.1. Le conservatisme financier face aux extrémismes

Les analyses de la capacité ont un écho sur la manière dont Amartya Sen envisage l'action de l'État. Cette action est, en son fondement, une action complexe, qui se déploie dans les différents modes de fonctionnement constituant la capacité des individus. Cela signifie qu'elle ne peut pas se réduire à la manipulation et à la redistribution de ressources exclusivement monétaires. À cet égard et de manière implicite, les analyses de Sen tourne la page d'une forme de keynésianisme primaire prônant la relance coûte que coûte et indépendamment de la portée des actions engagées par l'État. On se souvient, en effet, que pour Keynes le déficit budgétaire exerce une influence de relance sur l'activité économique quelle que soit la nature prise par les dépenses publiques, les politiques de grands travaux plus

¹⁷. *Questions de sociologie*

¹⁸. La seule famine du Bengale en 1943 a conduit à la mort de trois millions de personnes.

¹⁹. Cf. les interrogations de Michaël Piore sur le modèle de la segmentation au regard de la réussite des informaticiens indiens dans la création de start up aux États-Unis.

ou moins inutiles pouvant avoir le même effet que les politiques d'armement, à travers le mécanisme du multiplicateur. Mais, en dehors de ce que l'on pourrait qualifier d'"*extrémisme du déficit*", il reste de l'analyse keynésienne l'idée que le budget de l'État se distingue radicalement de celui d'un individu et que, "*pour la plupart des États, la question n'est pas vraiment celle de la solvabilité, mais celle des coûts sociaux d'une trop grande libéralité financière.*"²⁰ La menace principale que Sen associe à un déséquilibre budgétaire manifeste est celle de l'inflation. Reprenant les arguments de Michaël Bruno, un des artisans du redressement économique d'Israël dans les années 1980²¹, il avance que les dangers avérés d'un niveau élevé d'inflation conduisent à des politiques visant à limiter l'inflation à un taux inférieur à ce que l'on pourrait voir comme un "niveau modéré".

Face à la contrainte budgétaire qu'il identifie et qui justifie ce qu'il nomme le "*conservatisme financier*", Sen met en évidence de grandes tendances politiques (de droite) qui vont à l'encontre des politiques de la capacité : l'extrémisme de l'équilibre budgétaire et l'extrémisme anti-inflationniste.

- a. L'extrémisme budgétaire désigne la politique imposée à l'époque par la majorité républicaine au Congrès, au Président Clinton. Cette politique consiste à pratiquer des coupes claires dans les budgets sociaux, en remettant en cause les principes les plus élémentaires d'assistance aux plus démunis, pour que le budget arrive à l'équilibre. Naturellement, la ligne politique républicaine a connu des évolutions considérables, notamment par une forme de keynésianisme ultra-conservateur consistant à encourager la redistribution d'impôts aux plus riches et les dépenses militaires. Je pense que la critique de Sen serait différente et porterait sur la question des choix sociaux ou encore de l'agenda politique, avec la menace qui en résulte pour la démocratie par l'exclusion d'une partie grandissante de la population.
- b. L'extrémisme anti-inflationniste désigne les critères de convergence établis par le Traité de Maastricht. Sen associe à ces critères un niveau de chômage élevé, sans s'expliquer véritablement sur les causalités intermédiaires, mais on peut y trouver le niveau élevé des prix à l'export par une surévaluation de la monnaie, le rôle négatif des banques sur les efforts des entreprises etc. Il regrette que le débat sur le Traité de Maastricht ait été focalisé sur ces questions et ait conduit à réduire la construction européenne à un débat technique, alors que la construction

²⁰. Sen, op. cit., p. 98.

²¹. Sen, op. cit., p. 112.

européenne est liée à des valeurs de premier plan défendue en particulier par son beau-père, Eugenio Corloni fusillé par les fascistes, et le beau-père de sa femme Eva, Altiero Spinelli.

2.2. L'économiste à la découverte d'un agenda politique, le choix social comme ordre de priorités

Face à ce réductionnisme gestionnaire de l'État qui ferait l'économie d'une analyse approfondie des différentes facettes de l'action publique, Amartya Sen propose deux lignes de discussion.

La première ligne que défend Amartya Sen est celle de la "responsabilité sociale" conçue comme l'ensemble des devoirs de la société et de l'État à l'égard des individus qui la constituent qui, confrontée à la contrainte budgétaire, forme le "*dilemme social*"²². On pourrait ici trouver une parenté entre la notion de "*responsabilité sociale*" et celle de "*service public*" développée par la tradition juridique française dans le sillage des arrêts du Conseil d'État au tournant des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles et de la pensée de Duguit. Amartya Sen écrit notamment :

*"Dans le contexte spécifique de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord, la responsabilité sociale s'est exercée principalement à travers des garanties minimales de soins, des garanties contre la pauvreté absolue, l'assurance chômage ainsi que des services pour les personnes handicapées. Elle a aussi été reconnue dans les domaines de l'éducation, de la recherche et du développement, domaines dont peut dépendre en grande partie le progrès économique d'une nation."*²³

Léon Duguit écrit moins d'un siècle plus tôt :

*"Les gouvernants modernes ne doivent plus seulement à leurs gouvernés la police et la justice proprement dites, mais encore ce que certains publicistes appellent d'un mot commode la culture, à savoir l'enseignement, l'assistance, l'hygiène, la protection du travail, les transports, etc., etc. Il va de soi que cette multiplicité et cette variété des activités publiques entraîne à leur suite une extrême complexité et diversité dans l'organisation des services publics."*²⁴

²². Sen, op. cit, p. 89.

²³. Sen, op. cit., p. 95.

²⁴. Duguit Léon, 1907, "De la situation des particuliers à l'égard des services publics", *Revue du droit public et de la sociologie politique en France et à l'étranger*, pp. 411-439, pp. 421-422.

La seconde ligne qu'il défend est celle de la participation et, plus particulièrement, de la participation démocratique. La participation doit jouer un rôle essentiel dans la détermination des priorités en matière de budgets, les dépenses militaires n'ayant pas la faveur de Sen qui les trouve non seulement inutiles, mais nuisibles pour le développement des pays. Il compare notamment le Royaume-Uni à l'Allemagne ou au Japon, qui ont tiré un avantage substantiel de leur mise à l'écart de la course aux armements. La participation doit jouer un rôle essentiel dans l'"effectivité" des droits, comme le montre le cas de la famine du Bengale en 1943 repris très fréquemment par Amartya Sen. L'argument est que les famines ne sont pas dues à des pénuries alimentaires, contrairement à la représentation caritative et économiste courante, mais ont lieu dans des sociétés où il y a des réserves alimentaires consistantes. Le problème est celui de la mise à l'écart d'une partie de la population et il est identifié par le colonisateur britannique comme en témoigne l'adoption du Code de la famine en 1880. Le problème est alors renouvelé, avec la question de l'identification de l'urgence dans la mise en œuvre du Code et son ignorance complète par le colonisateur en 1943, alors que la démocratie indienne se révèle à même de créer les emplois et de distribuer les emplois qui permettent d'éviter ces désastres après l'indépendance²⁵.

Ajoutons que la participation démocratique permet de sortir de ce que Amartya Sen présente comme le "paternalisme" de l'économisme utilitariste des choix sociaux (que l'on retrouverait sous une forme plus brutale dans les pays communistes, avec la tyrannie d'économistes en quête d'inspiration après l'effondrement du matérialisme dialectique). Pour Sen en effet, la domination implicite de l'utilitarisme peut conduire à un conflit avec le but de croissance des capacités et faire ressortir "*le paternalisme qu'il peut y avoir à organiser la société de façon à conduire les individus à des résultats qui maximisent l'utilité.*"²⁶ C'est que la liberté visée par la politique que Sen entend promouvoir, implique une pluralité d'évaluation de leur situation par les acteurs eux-mêmes. À cet égard, la position d'Amartya Sen se révèle "*éconoclaste*"²⁷, dans la mesure où elle dénie à l'économiste une position d'expertise technique et normative absolue indépendamment de la manière dont les acteurs concernés évaluent leur situation. La rupture avec la position de l'économiste "en surplomb" dans l'arbitrage des choix sociaux est déjà esquissée, selon Sen, par dans les théories du choix

²⁵. Amartya Sen suggère par ses analyses qu'il faudrait écrire un livre noir de la colonisation, encore éparpillés dans les œuvres de romanciers tels que Conrad et Gide et d'économistes : le recensement des millions de morts ainsi ignorés apporterait peut-être un début de justice posthume.

²⁶. Sen, op. cit., p. 57.

²⁷. En reprenant le titre de *Les éconoclastes, petit bréviaire des idées reçues en économie*, Paris, La Découverte, 2004.

social développées dans le sillage de Ken Arrow. Pour ces théories en effet, l'évaluation pluraliste des choix publics, au-delà du calcul conséquentialiste de la contribution des initiatives publiques à l'accroissement de l'utilité collective prise comme somme des utilités individuelles, va de soi²⁸. Mais de manière plus radicale encore, Sen avance une forme de "*relativité*" dans l'évaluation des politiques publiques qu'il envisage comme la confrontation d'une pluralité de points de vue sur les situations économiques des individus intégrant notamment le point de vue des acteurs eux-mêmes. De ce point de vue, le droit est un élément de premier ordre dans les dispositifs qu'examine Sen, comme élément contribuant à façonner les attentes des individus et influant sur leur manière de saisir la configuration de leur situation.

3. Capabilité et droit, des réflexions inachevées²⁹

La réflexion de Sen sur le droit est saisie ici à travers les bribes recueillies dans les deux ouvrages sur lesquelles se fonde ma propre réflexion : *L'économie est une science morale* et *Éthique et économie*. De cette réflexion, je retiens principalement la critique de tous les économicismes, pour envisager une forme de causalité spécifique des dispositifs juridiques, à la fois buts en eux-mêmes et "*instruments sociaux*" de la "*responsabilité sociale*".

3.1. Les deux écueils de la conception des rapports droit-économie

Le droit joue un rôle important dans la réflexion de Sen pour envisager une intégration entre économie et éthique. Sen identifie en effet une dichotomie fondamentale en économie entre ce qu'il qualifie de "*mécanique*" centrée sur les résultats de l'ajustement entre des individus motivés strictement et exclusivement par la recherche d'une utilité individuelle maximale et ce qu'il qualifie d'"*éthique*" comme élément à rechercher également dans la motivation d'action des individus. La première conception de l'économie trouve un écho dans l'"*art de gouverner*" de Kautilya appliqué à la "*prospérité matérielle*"³⁰, la seconde implique de se pencher sur les valeurs et les catégories qui organisent les attentes des individus.

²⁸. "À vrai dire, tous ces auteurs, suivant en cela Arrow (1951), considèrent la pluralité comme allant de soi." (Sen, *Éthique et économie*, Paris, PUF, 1993, p. 61.

²⁹. Cet inachèvement porte à la fois sur la réflexion de Sen et sur celle que je tente de développer à partir de la sienne.

³⁰. Sen, op. cit., p. 9.

Pour Sen, c'est la tradition "mécanique" de l'économie qui a pris le contrôle de la discipline aujourd'hui, avec le paternalisme qui s'y attache en matière de politiques publiques. Cela se traduit par le fait que "*le calcul utilitariste des plaisirs et des désirs, [...] sous-tend, de façon implicite ou explicite, l'essentiel de la politique sociale aujourd'hui.*"³¹ Dans cette tradition mécanique, le rapport au droit prend deux formes contradictoires que Sen renvoie dos à dos.

La première forme de rapport au droit est celle qui consiste à rabattre le droit et sa mobilisation sur l'échelle de l'utilité. Ainsi, "*En économie, on évoque souvent le concept de droits, et il est vrai que les notions économiques fondamentales de ressources, d'échange, de contrat, etc., font toutes appel à divers types de droits. Cependant, la tradition utilitariste considérait ces droits comme de simples moyens d'obtenir d'autres biens, en particulier des utilités. L'existence et la satisfaction de ces droits ne revêtaient aucune importance intrinsèque, et les droits étaient jugés en fonction de leur capacité à produire de bonne conséquence, dont la satisfaction des droits ne faisaient pas partie.*"³² Cette tradition trouve une actualité nouvelle, que ne mentionne pas Amarty Sen, dans le courant *Law and Economics* qui se développe à partir d'une certaine lecture de la théorie des coûts de transaction de R. Coase et s'applique dans les décisions du Juge Posner à la Cour Suprême des Etats-Unis³³. Le critère de la maximisation de l'utilité collective est en effet au cœur des décisions que, selon Posner, le juge doit rendre pour trancher convenablement les litiges qui lui sont soumis. Cette manière d'appréhender le droit présente un mérite que Sen ne relève pas, c'est le mérite de saisir le droit dans les motivations des individus avec pour sérieuse limite le fait de réduire ces motivations à la simple maximisation de l'utilité, en faisant d'ailleurs passer l'utilité collective avant l'utilité individuelle. Elle trouve un certain réalisme dans le cadre du droit civil, au sein duquel la plupart des litiges se résolvent en dommages-intérêts : dans cette perspective, on peut analyser le contentieux comme une base de calcul pour établir les barèmes permettant d'arriver à une résolution plus rapide des litiges, dans un souci de rationalisation de l'activité des juges.

La seconde forme de rapport au droit correspond à ce que Sen présente comme la "*déontologie*", imputée à Nozick³⁴. Les droits y prennent la forme de contraintes, à la manière des commandements du *Décatalogue* et sont présentés comme absolument inviolables. Le

³¹ Sen, *L'économie est une science morale*, op. cit., p. 43.

³² Sen, *Économie et éthique*, op. cit., p. 47.

³³ Sur ce courant de pensée pris comme trace du dynamisme de la théorie américaine, cf. Thierry Kirat, *Economie du droit*, Repères, La Découverte, 1999, p. 45 et p. 73.

³⁴ In *Anarchy, State and Utopia*, Oxford, Basic Blackwell, 1974, trad fr. PUF, 1988.

résultat selon Sen est une paralysie totale de l'évaluation, dans les situations nombreuses où des droits, des règles et des principes se contredisent. À cet égard, l'analyse conséquentialiste, consistant à évaluer l'action économique au vu de sa contribution à une utilité collective maximale, paraît mieux équipé que la "déontologie" à la Nozick, dans laquelle les droits apparaissent comme des droits naturels imprescriptibles, mais réduit à l'ineffectivité sous la pression des nécessités économiques. Au total, que ce soit de manière explicite dans le cas de Nozick ou plus implicite dans le cas de *Law and Economics* et de la réduction utilitariste du droit, "ces deux conceptions refusent de considérer que le respect et la violation des droits entrent dans l'évaluation des situations elles-mêmes et sont utilisés pour une analyse conséquentielle des actions."³⁵

3.2. Les systèmes de "droits-buts"

La réalisation des droits apparaît comme un point de référence dans l'évaluation de la situation d'un agent, tant au niveau d'un éventuel observateur, économiste ou agent de l'État, qu'au niveau de l'agent lui-même. De ce point de vue, la considération des droits implique un décentrement du regard sur la responsabilité sociale à l'égard de la liberté individuelle, en envisageant l'existence d'"instruments sociaux"³⁶ tels que notamment des institutions, qui soient à la fois des institutions que je qualifierai d'"instituanes" avec le développement de libertés positives en particulier par la formation et la pédagogie, et des institutions que je qualifierai de "référantes", au sens où notamment dans le cas de la règle de droit, elles sont prises par les agents eux-mêmes comme modèle pour l'action. Une causalité autonome et spécifique du droit se dégage ainsi à travers les évaluations et les choix des agents, ce qui conduit Sen à envisager ce qu'il nomme des "systèmes de droits-buts".

"On appellera "système de droits-buts", un système moral dans lequel le respect et la violation des droits sont compris parmi les buts, intégrés à l'évaluation des situations puis appliqués au choix des actions par des liens de conséquence."³⁷

On voit ainsi se dégager à travers la notion de "droit-but", une manière d'appréhender le droit dans laquelle un économiste affirme son courage de sortir d'une explication exclusivement économique des phénomènes sociaux, pour envisager des causalités

³⁵. Sen, *Éthique et économie*, op. cit., p. 120.

³⁶. "La liberté de vivre longtemps sans être victime d'une morbidité ou d'une mortalité évitables exige qu'on ait recours à une catégorie plus large d'instruments sociaux." (souligné par CD, Sen, *l'économie est une science morale*, op. cit., p. 69).

³⁷. Sen, *Éthique et économie*, op. cit., p. 130.

spécifiques sur les phénomènes économiques au travers de l'activité des agents. Cette remise en cause d'une causalité économique exclusive et la dénaturalisation des conditions économiques qui en résulte bouleverse profondément l'architecture établie des sciences sociales. En effet, elle ouvre la voie à une prise en considération des apports d'une sociologie du droit, ou du moins des "*instruments sociaux*" ayant comme objectif de saisir les déterminations normatives des situations économiques et les apports d'une sociologie politique ayant pour objectif de saisir l'influence de la démocratie³⁸ sur les phénomènes liés à la répartition des ressources et des richesses.

3.3. Économie et sociologie

La pluralité des instruments sociaux et des types de réappropriation de ces derniers par les agents dans la réalisation de leur "capabilité" implique de renoncer à un calcul immédiat d'optimisation et à une évaluation reposant sur le test d'équations modèles à partir de données agrégées. Dans le cours même de leurs activités, les agents se réapproprient les "*instruments sociaux*" à travers lesquels s'exprime et se développe leur capabilité, c'est-à-dire l'ensemble de leurs libertés positives, libertés de faire. Des avancées peuvent ainsi être constatées à un niveau macro-économique, sans qu'il ne soit possible d'en déduire une amélioration générale de la qualité de la vie et de la capabilité des individus. Deux exemples reviennent régulièrement dans les analyses de Sen. Le premier est celui de la déréliction du système de soins et du système scolaire aux Etats-Unis, qu'il présente dans des termes extrêmement vifs³⁹. Le second est celui de la Chine, avec le paradoxe que constitue pour le sens commun l'augmentation de la production agricole résultant de l'ouverture aux exploitations individuelles et la baisse de l'espérance de vie des populations rurales, résultant du démantèlement du système de soins.

Il resterait à approfondir, pour les terrains qui nous concernent, la question des droits dans le travail en faisant notre le point de vue des "*systèmes de droits-buts*", qui implique de considérer la présence du droit sous la forme notamment du contrat de travail dans le travail en train de se faire, comme but en soi. Il s'agirait ici de voir en quoi le droit du travail constitue un instrument permettant de garantir une liberté du travailleur, tant dans sa

³⁸. "Il apparaît qu'il existe un lien causal entre un ensemble défini de liberté –liberté de critiquer, de publier, de voter- et d'autres types de libertés, telles que la liberté de ne pas être victime de la faim et celle de ne pas mourir de la famine." (Sen, *L'économie est une science morale*, p. 55) Pour arriver à cette proposition, il faut établir que la famine n'est pas le résultat d'une pénurie et ne s'explique donc pas immédiatement par une déficience du système productif, un manque de "compétitivité" dirait-on en reprenant le processus de Lisbonne.

³⁹. Voir Sen, *L'économie est une science morale*, p. 67 et s.

spécialisation et l'approfondissement de ses capacités, que dans sa maîtrise de l'avenir entendue comme l'élément central de sa *capabilité*.

3.4. Chantiers théoriques

Chantier n°1 : sous le droit, l'État comme monopole de la contrainte physique légitime

Il resterait à voir comment les analyses de Sen permettent d'envisager l'exercice de la force publique dans le cadre de la mobilisation du droit. On se souvient en effet que le recours à la force publique dans l'exécution de la décision judiciaire répondant à des griefs formulés au moyens des règles de droit, est l'élément décisif pour définir le droit lui-même dans la perspective de Max Weber.

Le droit dans la sociologie weberienne se présente comme une forme spécifique de règlement par l'Etat de litiges entre particuliers. Le rôle de l'Etat y est double. Il tranche le litige à travers la décision du juge et la possibilité pour les parties de requérir le concours de la force publique pour la faire exécuter. Il s'assure simultanément que les agents excluent le recours à la force privée dans l'exécution de leurs engagements réciproques, ce qui conduit à la définition de l'Etat comme "*monopole de la violence physique légitime*". Jusqu'à présent et quoiqu'il en soit d'un éventuel processus de globalisation, ce rôle est rempli exclusivement par les Etats souverains⁴⁰.

Cette mobilisation de la force publique par les particuliers dans l'exécution de leurs engagements privés suppose deux dispositifs fondamentaux dans un régime de domination rationnelle-légale :

- a. Un cadre d'expression des litiges sous la forme de *procès*, avec d'une part l'existence d'une juridiction dont l'activité est confiée à des fonctionnaires et d'autre part des règles régissant le fonctionnement de cet organe qui, de ce fait, prend une dimension bureaucratique.
- b. Des règles d'évaluation permettant de qualifier les faits pertinents dans le litige, mobilisables tant par les parties elles-mêmes dans la formulation de leur litige selon le principe du contradictoire, que par le juge dans la motivation de la décision qui définit les conditions d'une intervention de la force publique.

⁴⁰. Ou les Etats de substitution que constituent les organisations de guérillas soustrayant des territoires à l'emprise d'un Etat central comme, par exemple, en Colombie, ou encore les forces armées étrangères (internationales ou non, sous mandat de l'ONU ou non) prenant en charge les opérations de maintien de l'ordre en cas de défaillance ou d'élimination de l'Etat dans un pays donné comme par exemple les forces armées des Etats-Unis en Irak jusqu'à il y a peu ou les forces sous contrôle de l'ONU au Kosovo.

De cette situation, il résulte que le droit est un facteur causal pour l'explication de l'activité sociale des agents. Si, en effet, le droit se présente comme un ensemble de règles mobilisables par les particuliers devant des juridictions, ces règles ont une influence sur le comportement des individus, particuliers ou professionnels du droit. Elles sont le fondement d'une attente de garantie publique dans l'exécution des engagements entre particuliers. Mais pour Weber, les règles de droit n'ont une portée empirique qu'à travers un processus d'appropriation par les agents au terme duquel "*Une "proposition juridique" déterminée se voit recréée à nouveau sur le plan empirique, ce qui signifie en l'occurrence qu'elle se présente d'une manière et sur un mode spécifique avec lesquels une multitude d'individus sont familiers.*"⁴¹. Les "*maximes d'action*" qui résultent de ce processus constituent les "*présuppositions*" d'activités sociales au sein desquelles prédomine une finalité extérieure au droit en tant que tel. Les analyses de Weber sur ce point (menées principalement dans la critique de Stammler) se rapprochent ainsi de la notion de "*pré requis*" de l'action sociale, dans la première sociologie de Parsons⁴², du fait notamment de leur caractère quasi-universel dans des sociétés modernes.

En tant que "recréation" de la règle de droit par les agents, la "maxime" est porteuse d'éventuelles innovations juridiques qui ne résultent pas de la seule action des professionnels du droit et notamment des interprètes autorisés de la loi que constituent les professeurs de droit. En admettant qu'"*Il est possible que "des "moyens de contrainte" physiques ou psychiques déterminés soient mis à la disposition de celui qui parvient à persuader certaines personnes habituellement dénommées "juges" qu'une telle "conduite extérieure" s'est produite ou se produit dans un cas concret.*"⁴³, Weber suggère un mouvement de recherche dans la signification du droit qui parte des agents ordinaires et trouve un écho dans les décisions à travers la persuasion des juges⁴⁴. On peut alors imaginer qu'"*Une fois que la loi est devenue "familiale"*"⁴⁵, *il peut arriver que le sens originel, visé par ses auteurs de façon plus ou moins*

⁴¹. Rudolf Stammler et le matérialisme historique, op. cit., p. 156.

⁴². Voir notamment *The Structure of Social Action*, New York, Free Press, (1^{ère} éd 1937), prise comme point de départ d'un programme de recherche inabouti dans l'article de François Chazel "*The Structure of Social Action ou les fondements d'un programme de recherche*", *Aux fondements de la sociologie*, PUF, Paris, 2000, pp. 113-130.

⁴³. Rudolf Stammler et le matérialisme historique, op. cit., p. 146.

⁴⁴. Ce mouvement de persuasion est tempéré par le caractère contradictoire du procès. Il est symbolisé par une flèche noire continue dans la figure n°1 allant du 'procès' vers le 'juge'.

⁴⁵. La notion de familiarité appliquée à la loi semble fortement associée dans la réflexion weberienne à la réappropriation du droit par les agents sous la forme de "maximes".

univoque, tombe entièrement dans l'oubli ou se dérobe par suite d'un changement de signification (...)"⁴⁶.

Chantier n°2 : l'élaboration d'un agenda politique

La notion d'agenda politique dans les sciences politiques prend l'existence des questions qui forment cet agenda comme un donné, en donnant pour tâche au scientifique d'observer les arbitrages entre des priorités dans un contexte de ressources rares (avec en l'occurrence la contrainte budgétaire qui n'est pas négligeable pour Sen). Il reste à envisager les modes de constitution des questions rassemblées dans l'agenda, en s'interrogeant sur les capacités créatrices de l'État, en particulier sur sa capacité à formuler des catégories après avoir identifié des champs d'intervention déterminés à partir d'informations collectées sur certaines bases. On retrouverait la métaphore de l'État comme cerveau social, c'est-à-dire, au sens de Durkheim comme producteur des catégories mobilisées par les agents eux-mêmes dans les activités qui les rapprochent les uns des autres⁴⁷. Dans le domaine des rapports de travail, le premier geste de l'État est ainsi l'institution du contrat de travail à partir en France de la Révolution et de l'abolition des corporations : l'Etat révolutionnaire, par ce geste, sort l'ouvrier de l'état de mineur légal dans lequel l'avait cantonné l'ordre corporatif de la Royauté, pour le prendre comme un être *capable* de contracter avec le patron. La capacité juridique apparaît comme décisive dans le développement de la capabilité du travailleur : plus généralement, il se pourrait que le développement des droits dans le travail regroupés dans le Code du travail en France soit un apports essentiels à une politique de développement des capabilités.

⁴⁶. Max Weber, "Essai sur quelques catégories de la sociologie compréhensive", (1^{ère} publication en allemand en 1913) traduit par J. Freund dans *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Agora-Plon, 1992, pp. 301-364, p. 361-362.

⁴⁷. Sur cette question, cf. Claude Didry, "La réforme des groupements professionnels comme expression de la conception durkheimienne de l'Etat", *Revue Française de Sociologie*, 41-3, juillet-septembre 2000, p. 513-538.